

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST**

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session régulière du 3 juillet 2017

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 3 juillet 2017, à 19 h 00 et au lieu habituel.

Sont présents : Mme Georgette Bouchard
 Mme Édith Lalancette
 Mme Louise De Launière
 M. Serge Dufour
 M. André Côté
Est absent : M. Michel Mercier

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Nadia Cloutier-St-Pierre, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 3813-07-17

Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue
Adoption de l'ordre du jour
Adoption du procès-verbal de la session du 5 juin 2017
Comptes du mois

1. Endroits désignés pour l'affichage officiel de la municipalité
2. Chalet des loisirs – Offre de services professionnels pour l'étude de faisabilité
3. Gaudreault Mini-Mécanique – Paiement de la facture # 57508
4. Joanie Riendeau – Paiement de la facture # 02
5. Raymond Chabot Grant Thornton – Paiement de la facture #1534980
6. FQM – Inscription au congrès et paiement de l'inscription
7. Dépôt du projet de règlement 170-17 - Concernant la prévention incendie
8. Avis de motion - projet de règlement 170-17 - Concernant la prévention incendie
9. Travaux de voirie – Autorisation pour débiter les travaux
10. État des résultats – Dépôt du rapport semestriel
11. Plan d'intervention pour le réseau d'aqueduc et d'égouts
12. Route de la centrale – Nommer la route
13. Affiches municipales
14. Affaires nouvelles
15. Correspondance
16. Période de questions
17. Levée de la rencontre

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que l'ordre du jour soit adopté et que les sujets suivants soient ajoutés à la section affaires nouvelles :

No civiques;
Tracteur à gazon;
Dépliant touristique;
Matériel de signalisation.

ADOPTÉE

Résolution no 3814-07-17 Adoption du procès-verbal du 5 juin 2017

Attendu que les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu, le 19 juin 2017, la copie du procès-verbal de la session régulière du 5 juin 2017

EN CONSÉQUENCE ;
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

La résolution 3803-07-17 doit être modifiée de façon à y lire :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette octroie le contrat de l'étude de faisabilité au Groupe Trigone et autorise par la présente la directrice générale à signer l'offre de service, pour et au nom de la Municipalité ainsi que toute documentation devant être signée par la Municipalité dans le meilleur intérêt de celle-ci concernant la réalisation de l'étude de faisabilité et ;

QUE la directrice générale soit autorisée à coordonner le projet et à livrer le suivi lorsque nécessaire.

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 5 juin avec modification.

ADOPTÉE

Résolution no 3815-07-17 Ratification des comptes

Comptes déjà payé en juillet 2017

Chèque ou PA	Bénéficiaire	Montant	Date
693	'CNESST	405.37 \$	2017-06-06
694	CDE N.-D.-de-Lorette	44.81 \$	2017-06-06
695	'Louise de Launière remboursement dépenses	170.10 \$	2017-06-06
696	'Notre-P'tite-épicerie	235.00 \$	2017-06-06
697	'Postes Canada	36.33 \$	2017-06-06
698	Raphael Langevin, patinoire + déplacements	871.74 \$	2017-06-06
699	'Rénomax	26.01 \$	2017-06-06
700	'MRC de Maria Chapdelaine	2 875.00 \$	2017-06-06
701	'Dufour & frères inc.	2 874.38 \$	2017-06-06

702	'Sel Warwick	5 794.74 \$	2017-06-06
703	'Norda Stello	1 333.71 \$	2017-06-06
706	CDE Notre-Dame-de-Lorette	5 500.00 \$	2017-06-26
707	CJS St-Eugène-Lorette	100.00 \$	2017-06-12
708	MRC de Maria-Chapdelaine	1 250.00 \$	2017-06-13
PA	Concierge	150.00 \$	2017-06-05
PA	'Bell Canada	117.21 \$	2017-06-06
PA	'Hydro Québec édifice	1 122.80 \$	2017-06-06
PA	'Hydro-Québec édifice	1 101.92 \$	2017-06-06
PA	'Hydro-Québec éclairage de rues	142.83 \$	2017-06-06
PA	'Nadia Cloutier-St-Pierre	459.15 \$	2017-06-06
PA	Ressource en loisirs	250.00 \$	2017-06-06
PA	Salaire Directrice-générale	497.70 \$	2017-06-07
PA	Salaire Directrice-générale	497.70 \$	2017-06-14
PA	Salaire Directrice-générale	497.70 \$	2017-06-21
PA	Salaire Directrice-générale	497.70 \$	2017-06-28

Total des comptes déjà payés

26 851.90 \$

Comptes à payer en juillet 2017

Fournisseur	Description	Montant
'9044-2302 Québec inc	Voirie	1 057.77 \$
ADMQ	Formation	332.28 \$
'Bell Canada	Téléphone	102.83 \$
'Daniel Tremblay	mobilier	137.96 \$
'Hydro Québec 715	Électricité édifice	735.14 \$
'JLT Sports Inc	ent.-rép. Outils	74.73 \$
'Louise de Launière	Frais de déplacement	106.22 \$
'Maxxam Analytique	Analyse bactériologique	142.57 \$
'Nadia Cloutier-St-Pierre	Déplacement et dépenses	675.30 \$
'Raphael Langevin	Remboursement de dépenses	251.40 \$
'Rénomax	ent.-rép chalet des loisirs	144.38 \$
'Simard Boivin Lemieux Avocats	honoraires professionnels	160.97 \$
'TELENET	site web frais fixes	91.98 \$
'Tell-Tech	ent.-rép. Équipement informatique	1 103.71 \$
'TNT Atelier	site web	1 828.10 \$
'Ville de Dolbeau-Mistassini	échantillonnage	40.00 \$
'Yannick Paquet	dépenses, embellissement	544.93 \$
Total à payer		7 530.27 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la liste des comptes soit acceptée telle que rédigée;

ADOPTÉE

Résolution no 3816-07-17 Endroits désignés pour l’affichage officiel de la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette désigne le deux endroits officiels pour l’affichage de la municipalité qui se détaillent comme suit :

- 1- Babillard extérieur situé à l’entrée de l’édifice municipal
- 2- Fenêtre de la porte extérieure du local #200 de l’édifice municipal utilisé par l’épicerie communautaire.

ADOPTÉE

Résolution no 3817-07-17 Chalet des loisirs – Offre de services professionnels pour l’étude de faisabilité

Attendu que la vérification des offres de services à révélé que l’offre du Groupe Trigone dépassait amplement le budget fixé,

Attendu que Raymond Cabot Grant Thornton (RCGT) nous on fait une offre de 12750.00\$ + taxes, le tout conforme au devis;

Attendu que RCGT nous offre la possibilité de faire une étude comparative en surplus à l’étude de faisabilité

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette annule la résolution 3803-06-17 ;

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette octroie le contrat de l’étude de faisabilité à Raymond Chabot Grant Thornton au montant 12 750\$ + taxes et autorise par la présente la directrice générale à signer l’offre de service, pour et au nom de la Municipalité ainsi que toute documentation devant être signée par la Municipalité dans le meilleur intérêt de celle-ci concernant la réalisation de l’étude de faisabilité et ;

Que la directrice générale soit autorisée à coordonner le projet et à livrer le suivi lorsque nécessaire.

ADOPTÉE

Résolution no 3818-07-17 Gaudreault Mini-Mécanique

Attendu que la municipalité a reçu la facture no 57508 de Gaudreault Mini-Mécanique au montant de deux mille cent soixante dollars (\$2160.00) plus taxes pour l’acquisition du nouveau tracteur à gazon.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette autorise la directrice générale à effectuer le paiement de 2483.46\$ à l'ordre de Gaudreault Mini-Mécanique pour régler la facture no 57508.

ADOPTÉE.

Résolution no 3819-07-17 Joanie Riendeau – Paiement de la facture no 2

Attendu que la municipalité a reçu la facture no 02 de Joanie Riendeau au montant de mille trente-sept dollars et cinquante cents (\$1037.50) pour ses services de coordonnatrice en loisirs.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à émettre le paiement de 1037.50\$ à l'ordre de Joanie Riendeau pour le paiement de la facture 02.

ADOPTÉE

Résolution no 3820-07-17 Raymond Chabot Grant Thornton – Paiement de la facture no 1354980

Attendu que la municipalité a reçu la facture no 1354980 de Raymond Chabot Grant Thornton au montant de trois mille quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents (\$3187.50) + taxes représentant 25% de l'entente conclue.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à émettre le chèque au montant de 3664.83 à l'ordre de Raymond Chabot Grant Thornton pour le paiement de la facture 1534980.

ADOPTÉE.

Résolution no 3821-07-17 FQM – Inscription et paiement pour le congrès

Attendu que le maire, M. Daniel Tremblay a manifesté son intérêt pour la participation au congrès 2017 de la Fédération Québécoise des Municipalités;

Attendu que l'inscription au congrès nécessite un paiement au montant de neuf cent trente-sept dollars (\$937.00) + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise le maire à participer au congrès annuel de la FQM et :

QUE la directrice générale soit autorisée à compléter le formulaire d'inscription et à émettre le chèque au montant de 1077.33\$ à l'ordre de la FQM

ADOPTÉE

Résolution no 3822-07-17 **Projet de règlement 170-17 Concernant la prévention incendie**

Attendu que le projet de règlement 170-17 a été remis pour lecture aux conseillers le 19 juin dernier.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Dufour

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte le dépôt du projet de règlement 170-17 concernant la prévention incendie.

ADOPTÉE.

Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Édith Lalancette qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement no 170-17 ayant pour effet de remplacer le règlement 116-17 concernant la prévention incendie.

ADOPTÉE

Résolution no 3823-07-17 **Travaux de voirie – Autorisation pour débiter les travaux**

Attendu que selon le budget 2017, le poste budgétaire des travaux de voirie prévoyait un montant de 29500.00\$ pour des travaux ;

Attendu que la municipalité a utilisé un montant de 7342.88\$ jusqu'à ce jour en travaux de voirie.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette ordonne le début travaux de voirie sans excéder la somme de 20 000.00\$.

ADOPTÉE.

Résolution no 3824-07-17 **État des résultats – Dépôt du rapport semestriel**

Attendu que la directrice générale a déposé le rapport détaillé des revenus et dépenses de la municipalité couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte le dépôt du rapport semestriel détaillé des revenus et dépenses de la municipalité.

Résolution no 3825-07-17 **Plan d'intervention pour le réseau d'aqueduc et d'égouts**

Attendu que le plan d'intervention en vigueur de la municipalité date de 2006 ;

Attendu que le MAMOT demande à la municipalité de renouveler son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à rédiger le devis et à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts.

Résolution no 3826-07-17

Route de la centrale – Nommer la route

Attendu que la centrale hydroélectrique de la onzième chute doit avoir une adresse officielle pour des fins de sécurité;

Attendu que la dénomination de la route est nécessaire pour la création de l'adresse;

Attendu que la route menant à la centrale hydroélectrique se situe sur le territoire de la municipalité et est représentée sur le plan en annexe;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de nommer la route menant à la centrale hydroélectrique de la onzième chute, décrite sur le plan en annexe, et;

Que la directrice générale, Mme Nadia Cloutier-St-Pierre effectue les démarches afin que la proposition suivante : *chemin de la Onzième Chute*, soit déposée auprès de la Commission de toponymie du Québec;

ADOPTÉE.

Affiches municipales

Mme Louise de Launière dépose une esquisse des affiches. Elle informe qu'il ne reste qu'à vérifier la concordance des adresses des villégiateurs. La directrice générale fera la vérification et la transmettra à TNT Atelier.

Affaires nouvelles

No civiques

Des citoyens ont rapporté le fait que leur panneau de numéro civique avait été abimé ou même emporté par la déneigeuse cet hiver. Des recherches seront faites par la directrice générale afin de savoir s'il est possible de commander des panneaux vierges auxquels on pourrait y apposer les numéros civiques voulus, dans le but d'avoir une réserve de panneaux de remplacement.

Mme Louise de Launière se retire du quorum.

Résolution no 3827-07-17

Tracteur à gazon

Attendu que le vieux tracteur à gazon de la municipalité n'est plus fonctionnel;

Attendu que la municipalité a reçu une demande de Mme Louise de Launière, conseillère et bénévole au sein de la municipalité afin de pouvoir acheter le tracteur à gazon pour les pièces;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de vendre le vieux tracteur à gazon à Mme Louise de Launière pour la somme de un dollar (1.00\$) afin de la remercier pour tout le bénévolat qu'elle effectue dans la municipalité.

ADOPTÉE.

Mme Louise de Launière reprend son siège au quorum.

Dépliants touristiques

Mme Louise de Launière informe que les dépliants sont maintenant prêts pour impression.

Matériel de signalisation

M. Daniel Tremblay informe que la municipalité ne possède aucun matériel de signalisation. Dans le but d'être efficace en cas de mesures d'urgence il faudrait faire l'acquisition de différents panneaux de signalisation, cônes, chevalets, etc. La directrice générale fera des recherches afin de trouver un fournisseur de ce type d'équipement.

Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

Période de questions

Il n'y a aucune question.

Résolution no 3828-07-17

Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Georgette Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la rencontre soit levée à 21 heures 00 minutes.

ADOPTÉE.

Daniel Tremblay, maire

Nadia Cloutier-St-Pierre, D. G.